

CONDITIONS GENERALES DE VENTE FRANCE

Le fait d'entrer en relation avec notre société OUATE, Société par actions simplifiée au capital de 25 921,00 euros, Siège social : Centre d'Affaires Aéroport Le Touquet 62520 Le Touquet-Paris-Plage, 834 633 265 RCS BOULOGNE-SUR-MER comporte la connaissance et l'acceptation de nos conditions générales de vente dont le client déclare avoir pris connaissance.

Toutes autres conditions figurant sur les documents commerciaux de nos clients sont réputées non écrites, sauf accord exprès contraire.

En tout état de cause, par dérogation à l'article 1119 alinéa 2 du Code civil, en cas de discordance entre les présentes conditions générales et des conditions générales du Client, les présentes conditions priment.

Article 1 : Acceptation des commandes

Toute commande adressée à notre société ne sera considérée comme ayant été acceptée qu'après respect intégral de la procédure ci-après décrite :

- a. Pour une commande effectuée par un client s'adressant à notre société pour la première fois ou n'ayant pas passé commande au cours des douze derniers mois, un délai de réponse sera exigé afin d'obtenir des renseignements commerciaux tels que son adresse exacte, son code SIRET, son RIB...
- b. Toute commande effectuée par un client ayant déjà commandé dans le délai des douze derniers mois devra être confirmée par écrit (courrier, télécopie ou email).
- c. Le bon de commande est à adresser au "Service Administration des Ventes" de OUATE :
 - par courrier : OUATE, Centre d'Affaires Aéroport Le Touquet 62520 Le Touquet-Paris-Plage
 - par voie électronique : commande@ouate-paris.com.

Article 2 : Prix de vente et modalités de livraison

Nos prix de vente par produit, nos conditions de remises et nos modalités de livraison sont indiqués sur notre tarif. Notre tarif en vigueur au jour de la commande nous engage et s'impose à nos clients.

En cas de variation du prix ou des conditions de remise, un nouveau tarif est mis en vigueur et indique la date d'application du changement.

Nos prix s'entendent franco-rendu magasin pour toute commande supérieure à 250 Euros HT. Les commandes supérieures à 150 Euros HT font l'objet de frais de port forfaitaires de 15 Euros HT. Nous n'acceptons pas les commandes inférieures à 150 Euros HT. Les colis sont acheminés par transporteur pour la France. Les délais d'acheminement se situent entre 5 et 8 jours ouvrés.

Il est toutefois précisé que Ouate ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard de livraison.

Article 3 : Modalités de paiement

Les factures sont payables au bureau de OUATE, Centre d'Affaires Aéroport Le Touquet 62520 Le Touquet-Paris-Plage.

De convention expresse, le défaut de paiement de nos marchandises à l'échéance fixée entraînera :

- i. L'exigibilité immédiate de toutes les sommes, quel que soit le mode de règlement prévu.
- ii. Pour l'application de l'article L441-6 du code du commerce, l'acheteur sera de plein droit redevable d'une pénalité pour retard de paiement calculée par application de l'intégralité des sommes restant dues, d'un taux d'intérêt égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 3,0 points, sans toutefois être inférieure à 3 fois le taux d'intérêt légal.
- iii. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ est due dès le premier jour de retard de paiement (article L441-6 du code du commerce).
- iv. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

v. Article 4 : Transfert des risques

Nonobstant la clause de réserve de propriété, les risques des marchandises et de leurs emballages, et notamment ceux inhérents au transport, sont transférés, pour toutes les ventes à l'acheteur, dès leur délivrance qui a lieu au moment de la livraison au point de vente. Pour les ventes à l'étranger, le transfert de propriété et des risques à l'acheteur est régi par les dispositions des « incoterms » actuellement en vigueur.

Article 5 : Réception des marchandises

En ce qui concerne les vices apparents, ou dans la mesure où de la marchandise serait manquante, les réserves devront être portées sur le bon de livraison et signalées au transporteur.

Les vices apparents des marchandises ne nous obligent qu'au remplacement de ces marchandises, sans aucune indemnité.

Toutes réserves devront faire l'objet d'une réclamation écrite dans les huit jours de la livraison. Par ailleurs, la marchandise en cause devra être conservée jusqu'à la visite du représentant de notre société chargé de l'examiner. L'absence de réserves lors de la réception des marchandises éteint toute réclamation relative aux défauts ou avaries apparents.

Article 6 : Clause de réserve de propriété

Ouate se réserve, jusqu'au complet paiement du prix par le Client, un droit de propriété sur les produits vendus, lui permettant de reprendre possession desdits produits. Tout paiement versé par l'Acheteur restera acquis à Ouate à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du Client.

Article 7 : Clause d'attribution de juridiction

En cas de contestation, les parties rechercheront une conciliation. A défaut, ces contestations seront soumises au tribunal de Commerce de Paris. Seul ce tribunal sera compétent, même en cas de pluralité de demandeur, y compris en référé.

Nos traites ne sont pas une dérogation à cette clause attributive de juridiction.

Article 8 : Loi Applicable

Tout différend relatif à la validité, à l'interprétation, à l'exécution ou la résiliation des présentes conditions générales et des conditions particulières de la commande est exclusivement régi par le droit français

Article 9 : Responsabilité – Garantie

OUATE ou le Client sera responsable envers l'autre partie selon les règles du droit commun et indemniserà cette autre partie pour tout dommage direct de quelque nature qu'il soit sauf clause contraire dans les présentes conditions générales ou dans les conditions particulières de la commande. Les dommages, coûts et préjudices indirects sont expressément exclus.

Ni Ouate ni le Client ne sont responsables :

- des dommages qui résulteraient du fait de l'autre partie, du fait d'un tiers ou d'un cas de force majeure ;
- des dommages indirects tels que ceux retenus par la jurisprudence.

Article 10 : Clause réglementaire

La société OUATE en qualité de personne responsable, selon le Règlement Cosmétique (CE) No 1223/2008, est tenue de garantir et de vérifier le texte, les dénominations, les marques, les images et autres signes figuratifs ou noms utilisés pour attribuer des caractéristiques ou des fonctions spécifiques à ses produits.

A cet effet, le client/distributeur s'engage à lui transmettre l'ensemble des éléments de communication publicitaire et de PLV afférents aux produits fournis par OUATE, et ce préalablement à leur diffusion au public.

A défaut, le client/distributeur garantit la société OUATE contre toute réclamation, poursuite ou action judiciaire qui pourrait résulter de l'information donnée par le client/distributeur sur lesdits produits.